

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

vingt Louis par an.

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Argent.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

on l'adit ci-dessus.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Nezoz
No. 3.
Ecole de Elabouille Feschat*

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

Nyon, chef lieu de District.

Nyon.

du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

celles de la commune.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Nul autre que la commune de Nyon.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il n'y a que Nyon

171 No. 85

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Il y en a plusieurs autres à Nyon

a. Leurs noms.

Il y a trois régens et plusieurs petits écoles.

b. Leurs distances réciproques.

Dans la même Commune.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

Dans la mienne, j'enseigne la lecture: la dentelle et à coudre les tricots.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

En hiver et en été.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Catéchisme d'Estovale & Traité de David

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

En hiver sept heures par jour et en été huit heures

9°. Durée de l'école chaque jour?

Distribués.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Personne -

b. D'où est-il?

de Nyon

c. Son nom

Jeanne David née Crochat.

(3)

d. Son âge.

27 ans -

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

points

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

neuf ans -

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

chez sa sœur Gabrielle Crochat a qui elle a dûit à montrer à C. les écoles.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Non -

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

quinze -

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

filles: hiver et été

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

vingt batz par mois par écolier -

15°. Bâtiment de l'école.

Point

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

L'institutrice loué un appartement quelle paye dix louis d'or par an, pour avoir une chambre propre à tenir son école -

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Le propriétaire de la maison

